

**LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE D'AIDE A LA CREATION
OU A LA REPRISE D'ENTREPRISE A COMPTEUR DU 1^{ER} DECEMBRE 2007**

I – FORMULAIRES ET DOCUMENTS POUR TOUS LES DEMANDEURS

1 - La demande d'aide comprend les imprimés et documents ci-après :

- copie du formulaire de déclaration de l'entreprise au CFE (P0, M0, M2, M3A, M3B)
- le formulaire de demande d'aide joint (Cerfa en cours)
- photocopie d'une pièce d'identité

2 - Pour une société :

- une photocopie de statuts de la société
- une photocopie de livret de famille lorsque le contrôle effectif du capital de la société est exercé par le demandeur de l'aide, avec sa famille ou tout justificatif de liens de parenté

II – PIECES JUSTIFIANT L'ELIGIBILITE

1 - Pour les demandeurs indemnisés (allocation de retour à l'emploi, allocation spécifique de solidarité, allocation temporaire d'attente)

- une photocopie de la notification d'ouverture de droits à l'allocation visée ou une photocopie du dernier titre de paiement.

2 - Pour les demandeurs d'emploi non indemnisés

- historique de leur situation de demandeur d'emploi sur 18 mois délivré par l'ANPE, comprenant, le cas échéant, les périodes de stages ou formation

3 - Les bénéficiaires du RMI ou leur conjoint ou concubin

- une attestation justifiant de la qualité de bénéficiaire des droits ouverts au revenu minimum d'insertion
- une fiche familiale d'état civil ou un certificat de concubinage (pour les demandes d'aide formulées par le conjoint ou concubin)
- une notification de paiement de l'allocation de RMI (la dernière).

Les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé

- une notification d'ouverture de droits à cette allocation
- le titre du dernier paiement

4 - Jeunes de 18 à 25 ans révolus, remplissant les conditions pour bénéficier du contrat emploi jeune

- formulaires et documents demandés pour tous les demandeurs (Première partie du document I)

5 - Les personnes remplissant les conditions d'accès aux emplois jeunes ou rompant le contrat emploi jeune avant son terme

- personnes âgées de 26 ans à moins de 30 ans
 - . soit une déclaration sur l'honneur attestant qu'elles ne remplissent la condition d'activité antérieure ouvrant droit au bénéfice à l'allocation de retour à l'emploi
 - . soit, en cas de rupture, avant son terme, du contrat de travail conclu dans le cadre d'une convention «emploi-jeune» le contrat de travail et toute pièce attestant de sa rupture.
- personnes reconnues handicapées :
 - . attestation délivrée par la CDES ou la COTOREP ou toute pièce justifiant de la qualité de travailleur handicapé.

6 – Personne de moins de 30 ans non indemnisée, ou reconnue handicapée

- pour les personnes de moins de 30 ans, attestation sur l'honneur de non indemnisation par le régime d'assurance chômage
- pour les personnes handicapées, attestations délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie

7 – Salariés reprenant tout ou partie de leur entreprise après liquidation, redressement judiciaire sous condition de capital

- une copie du jugement d'ouverture à l'une des procédures de redressement prévue par la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985
- ou, à défaut, et, selon le cas, une attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire.

8 - Personnes créant leur entreprise dans une zone urbaine sensible

- aucun document.

9 - Bénéficiaires du libre choix d'activité

- notification d'ouverture du droit à l'allocation, ou titre du dernier paiement

10 - les personnes privées d'emploi remplissant les conditions pour percevoir l'allocation retour à l'emploi

- la lettre de licenciement et les bulletins de salaire des 6 derniers mois
- une copie de l'adhésion à la convention de conversion signée par l'employeur et l'ASSEDIC

**Vous pouvez effectuer votre demande d'ACCRE
directement sur www.cfenet.cci.fr
ou télécharger le formulaire sur le site de la CCI
Clermont-Fd/Issoire : www.clermont-fd.cci.fr**